L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

EDITEUR, No 72, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 12 JUIN.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, No 80 CANAL, No 81.

QUATRIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, pour l'année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:

Sur les risques d'incendie	$261,182 71
Sur les risques de mer	3,255 74
Sur les risques de rivières	6,797 00
	$271,234 45
Risques non expirés le 31 déc.	97,249 64
A déduire:	$173,984 81
Risques non expirés le 31 déc. '65, $6,687 70	
Primes payées sur ces risques le 31 déc. '66, 2,687 70	71,000 00
Montant net des primes le 31 déc. '66	$101,984 81
Perte payées pour l'année expirée,	3
Sur les risques d'incendie	$69,181 25
Sur les risques de mer	2,300 00
Sur les risques de rivières	1,797 00
	$73,278 25
Moins les recouvrements	1,797 00
	$71,481 25
Commissions, frais de bureau, salaires, impôts et taxes	30,000 00
Montant recouvré pour primes	70,000 00
Dépenses, taxes, pertes et profits,	31,277 25
	$101,277 25
Bénéfice net	$4,704 75
Montant net des primes	$101,984 81

Le montant net des primes ci-dessus a été placé comme suit:

En prime sur primes	$ 4,704 75
Sous la 31 section	5,161,400 00
Primes remboursées	2,400 00
	5,168,504 75
Votre due primes	3,070,400 00
Portion: Sur les risques d'inc.	$ 2,772 0
Sur les risques de mer	25,127 25
Sur les risques de rivières	21,500 00
	$249,399 25
Transit	13,670 00
Remises de primes, comptant	11,303 65
Primes en suspens	35,700 77
Primes à recevoir	30,000 00
Dettes de compagnie	
Bénéfice net	$ 94,000
Montant net des primes	$101,984 81
Perte payées par agences	3,000 00
Primes en voie de perception	11,303 65
Prêts sur garanties	25,127 25
Prêts sur primes	1,000 00
Prêts sur note de chemins de fer	2,000 00
Prêts sur note de compagnies d'assurances	3,000 00
Espèces	30,000 00
	$ 248,779 25

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS L. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Le Compagnie paiera un intérêt de 6 pour cent sur certificats d'actions non payés de sorte que les premiers logeront des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende sur les Profits Accrued sur les primes expirés le 30 avril 1866 de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera dû et payable, pour le dit dividende à partir de premier lundi d'août prochain.

THOMAS L. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Jas. H. Kennedy,
C. D. Maddox,	James C. Hanna,
Saml. B. Newman,	A. Dudell,
P. H. Nelson,	W. R. Mackey,
Wm. Prescott,	A. Oriol,
Norman Jackson,	A. B. Hasting.

30 mai—2m

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.....$ 388,916 86

Primes d'incendie	$261,697 64
Primes de mer	39,219 51
Primes de rivières	50,739 70
	$351,656 85
Moins les risques non expirés	$ 47,340 00
Primes remboursées	2,940 00
	$ 50,280 00
Montant net des primes	$301,627 20

Primes payées:

Portes par l'incendie	$162,184 26
Portes par mer	104,111 82
Portes sur les rivières	19,847 26
	$286,143 34
Remboursements	2,940 00
Remboursements de vingt et un dividendes	30,913 74
Frais, loyer, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt, le fond, par les rentes et autres, etc. scrip,	31,261 21— 350,116 34
Bénéfice net	$ 39,510 86
Montant net des primes le 30 nov. 1866	$301,627 20
Moins 5 pour cent sur 11 à 864	1,000 00
Montant recu et vingt-cinq pour cent	170,000 00
Montant participant au bénéfice	$140,761 65
Bénéfice de la Compagnie est comme suit:	
Effets	$ 26,102 37
Primes en voie de perception	11,261 65
Prêts sur bonds de hypothèque	25,127 25
Prêts sur garanties	1,000 00
Prêts sur primes	2,000 00
Fond en bonds de chemins de fer	3,000 00
Fond en scrip de compagnies d'assurances	30,000 00
Espèces	30,280 72
	$ 248,779 25

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H. CASTAGNERE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Président de la Paix.

Les Directeurs ont résolu de donner un dividende comme de coutume pour cent sur les primes payés et gagnés pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera donné un certificat à partir du premier lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer un pour cent sur l'intérêt accrue sur certificats payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS:

J. Lauber,	J. Lecorgne,
Jos. Jacobs,	T. Orendi,
Jos. A. White,	T. Avendano,
Jos. Kohn,	H. D'Bruhl,
J. A. Sinnott,	F. Mather,
	A. Dimitri,

Trésorier, Jos Carondelet, No 2.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "L'ATLANTIQUE", de la Nlle-Orléans,

19 CANAL.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1866.

CETTE Compagnie, se prête à nouveau contre les risques d'incendie et de transport par mer et rivières, aux taux les plus modérés.

EDWARD RIGGS, Président.
W. WALKER, Vice-Président.
E. P. JARVISE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866.....$ 68,394 00

Primes d'incendie	$261,697 64
Primes de mer	39,219 51
Primes de rivières	50,739 70
	$351,656 85
Moins les risques non expirés	$ 47,340 00
Primes remboursées	2,940 00
	$ 50,280 00
Montant net des primes	$301,627 20

Primes payées:

Portes par l'incendie	$162,184 26
Portes par mer	104,111 82
Portes sur les rivières	19,847 26
	$286,143 34
Remboursements	2,940 00
Remboursements de vingt et un dividendes	30,913 74
Frais, loyer, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt, le fond, par les rentes et autres, etc. scrip,	31,261 21— 350,116 34
Bénéfice net	$ 39,510 86
Montant net des primes le 30 nov. 1866	$301,627 20
Moins 5 pour cent sur 11 à 864	1,000 00
Montant recu et vingt-cinq pour cent	170,000 00
Montant participant au bénéfice	$140,761 65
Bénéfice de la Compagnie est comme suit:	
Effets	$ 26,102 37
Primes en voie de perception	11,261 65
Prêts sur bonds de hypothèque	25,127 25
Prêts sur garanties	1,000 00
Prêts sur primes	2,000 00
Fond en bonds de chemins de fer	3,000 00
Fond en scrip de compagnies d'assurances	30,000 00
Espèces	30,280 72
	$ 248,779 25

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H. CASTAGNERE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Président de la Paix.

Les Directeurs ont résolu de donner un dividende comme de coutume pour cent sur les primes payés et gagnés pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera donné un certificat à partir du premier lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer un pour cent sur l'intérêt accrue sur certificats payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS:

J. Lauber,	J. Lecorgne,
Jos. Jacobs,	T. Orendi,
Jos. A. White,	T. Avendano,
Jos. Kohn,	H. D'Bruhl,
J. A. Sinnott,	F. Mather,
	A. Dimitri,

Trésorier, Jos Carondelet, No 2.

VENTES JUDICIAIRES.

La Ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de l'Ecole d'Ecole de Ste-Dorothy vs Walter O. Bell.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,282.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain et les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Bourbon, entre celles de Conti et Bienville, et numéroté DEUX, TROIS, QUATRE ET CINQ de l'Ilet numéro deux cent vingt-cinq, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, voyer, le 13 de janvier 1854 et déposé en l'étude d'Ouvrier, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Toloupa[illegible] entre celles Bienville et Conti, et quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison de bois à un étage avec cuisine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Compagnie de Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, suivant acte en rapport de Joseph E. Soard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,282.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain et les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Bourbon, entre celles de Conti et Bienville, et numéroté DEUX, TROIS, QUATRE ET CINQ de l'Ilet numéro deux cent vingt-cinq, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, voyer, le 13 de janvier 1854 et déposé en l'étude d'Ouvrier, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Toloupa[illegible] entre celles Bienville et Conti, et quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison de bois à un étage avec cuisine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Compagnie de Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, suivant acte en rapport de Joseph E. Soard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

VENTES JUDICIAIRES.

James B. Prague vs W. Bailey.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,282.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain et les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Bourbon, entre celles de Conti et Bienville, et numéroté DEUX, TROIS, QUATRE ET CINQ de l'Ilet numéro deux cent vingt-cinq, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, voyer, le 13 de janvier 1854 et déposé en l'étude d'Ouvrier, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Toloupa[illegible] entre celles Bienville et Conti, et quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison de bois à un étage avec cuisine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Compagnie de Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, suivant acte en rapport de Joseph E. Soard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

Le dame M. J. FISHER, administratrice, vs la succession de A. H. TWEED.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

Le dame M. J. FISHER, administratrice, vs la succession de A. H. TWEED.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1e—Deux terrains situés au faubourg Saulet, autrefois Municipalité No Deux, (aujourd'hui Premier District), de cette ville, dans l'Ilet numéro Trois Cent Trente-Huit-Bis, Ste-Thérèse, St-Thomas et Benjamin et désignés par les numéros Trois et Quatre sur le plan dressé par Charles Paton et St. André, déposé par lui No Trois, en date du 15 avril 1852.

Le dit terrain mesure, mesure superficiaire, trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Laharpe sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception aucune.

Cette propriété appartient en défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit faite de la Compagnie de Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, suivant acte en rapport de Joseph E. Soard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1 mai 1860.

2e—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

Le dame M. J. FISHER, administratrice, vs la succession de A. H. TWEED.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1e—Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

2e—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clairborne, Derbigny, Esplanade et Bayou St. Jean, mesurant cent pieds de face à la rue Clairborne sur cent pieds de profondeur, et étant le coin de rue Clairborne et Esplanade.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

Le dame M. J. FISHER, administratrice, vs la succession de A. H. TWEED.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1e—Deux terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

2e—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clairborne, Derbigny, Esplanade et Bayou St. Jean, mesurant cent pieds de face à la rue Clairborne sur cent pieds de profondeur, et étant le coin de rue Clairborne et Esplanade.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

VENTES JUDICIAIRES.

Le ville de BALTIMORE vs E. A. PASTEBRGE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Bourbon, entre celles de Conti et Bienville, et numéroté DEUX, TROIS, QUATRE ET CINQ de l'Ilet numéro deux cent vingt-cinq, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, voyer, le 13 de janvier 1854 et déposé en l'étude d'Ouvrier, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Toloupa[illegible] entre celles Bienville et Conti, et quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison de bois à un étage avec cuisine.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Compagnie de Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, suivant acte en rapport de Joseph E. Soard, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

Le dame M. J. FISHER, administratrice, vs la succession de A. H. TWEED.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

2e—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clairborne, Derbigny, Esplanade et Bayou St. Jean, mesurant cent pieds de face à la rue Clairborne sur cent pieds de profondeur, et étant le coin de rue Clairborne et Esplanade.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

VENTES JUDICIAIRES.

HENRY HART vs CHARLES UREE.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—No 27,468.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en face de la Bourse des Négociants, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

Le dame M. J. FISHER, administratrice, vs la succession de A. H. TWEED.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

VENTES JUDICIAIRES.

Un certain lot de terre situé dans la Quatrième Division de la Nouvelle-Orléans, et désigné par le No 79 sur un plan dressé par Jacques Tanesse, le 15 de mars 1815, et déposé en l'étude de Boisdoré, notaire public en cette ville, et borné à l'avant par la rue Bienville, à la profondeur de cent pieds, entre les rues Bienville et Conti, mesurant quarante pieds de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et étant ainsi entouré de tous côtés par le terrain appartenant à la succession de Jean Baptiste Lafon.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit faite de la succession de Jean Baptiste Lafon, suivant acte en rapport de Boisdoré, notaire public en cette ville, en date du 16 avril 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 juin—7,15,22—juillet 1 6

Le dame M. J. Fisher, administratrice, vs la succession de A. H. Town.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-sept juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts de défenderesse à un certain lot de terre situé dans la Quatrième Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et désigné par le numéro Trois Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf sur le plan dressé par Jacques Tanesse, le 15 de mars 1815, et déposé en l'étude de Boisdoré, notaire public en cette ville, et borné à l'avant par la rue Bienville, à la profondeur de cent pieds, entre les rues Bienville et Conti, mesurant quarante pieds de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et étant ainsi entouré de tous côtés par le terrain appartenant à la succession de Jean Baptiste Lafon.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit faite de la succession de Jean Baptiste Lafon, suivant acte en rapport de Boisdoré, notaire public en cette ville, en date du 16 avril 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 juin—7,15,22—juillet 1 6

Le dame M. J. Fisher, administratrice, vs la succession de A. H. Town.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-sept juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts de défendeur à un certain lot de terre situé dans la Quatrième Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et désigné par le numéro Trois Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf sur le plan dressé par Jacques Tanesse, le 15 de mars 1815, et déposé en l'étude de Boisdoré, notaire public en cette ville, et borné à l'avant par la rue Bienville, à la profondeur de cent pieds, entre les rues Bienville et Conti, mesurant quarante pieds de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et étant ainsi entouré de tous côtés par le terrain appartenant à la succession de Jean Baptiste Lafon.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit faite de la succession de Jean Baptiste Lafon, suivant acte en rapport de Boisdoré, notaire public en cette ville, en date du 16 avril 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 juin—7,15,22—juillet 1 6

VENTES JUDICIAIRES.

Le ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et profit de l'école d'école de McDonogh, vs Etats Lockett.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 18,282.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en face de la Bourse des Négociants, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse, Robertson et Liberté, mesurant soixante pieds de face à la rue Bienville sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et étant la cinquième maison en descendant de la rue Robertson.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de la Dame Martin, née Mary Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte en rapport de Charles Duvigneaud, notaire public en cette ville, en date du 10 février 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 juin—4,8,15,20 juin

Le dame M. J. FISHER, administratrice, vs la succession de A. H. TWEED.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18,919.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en face de la Bourse des Négociants, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Basse,